

L'Engagement Restitution Loc-Action

- Loc-Action, un partenaire de A à Z
- Un accompagnement tout au long de votre contrat pour une restitution sans surprise
- Une définition claire et précise des dommages tolérés et facturés

1 La Restitution Loc-Action en 7 points



1 Présentation par votre concessionnaire de l'Engagement Restitution.

Il vous expose les différentes étapes de cet engagement et détaille plus particulièrement les dommages tolérés et ceux facturés, visuels à l'appui.



2 Informations relatives à la procédure de restitution.

Un courrier vous est envoyé automatiquement par votre chargé(e) de clientèle, vous alertant 5 mois avant la date d'échéance de chacun de vos contrats. Vous y trouverez l'ensemble des informations relatives à la procédure de restitution ainsi que tous les documents à nous retourner.



3 Restitution du véhicule par le conducteur auprès du concessionnaire.

Le conducteur pourra, avec l'accord de Loc-Action, restituer son véhicule :

- Soit auprès du concessionnaire qui vous livrera le ou les prochain(s) véhicule(s).
- Soit auprès du concessionnaire de votre choix dès lors que celui-ci en accepte la restitution.

Il devra compléter la fiche de restitution et adresser immédiatement les papiers et documents du véhicule à notre centre Véhicule d'Occasion.



4 Retour du véhicule au Centre du Véhicule d'Occasion LeasePlan.

Dès son arrivée sur le site, le véhicule est expertisé et photographié par le groupe SGS, leader mondial du contrôle technique. Loc-Action vous assure une évaluation impartiale des dommages dans le respect des engagements de la charte Restitution.



5 Arrêt du contrat dès réception des documents.

Le contrat n'est arrêté qu'à réception des éléments suivants :

- La fiche de restitution du véhicule, dûment complétée et signée.
- Les codes radio et alarme, le cas échéant.
- La carte grise.
- Le talon de vignette.
- La Travel Card (carte entretien), coupée afin de la rendre inopérante.
- La/les carte(s) carburant, également coupée(s).
- Tout document administratif relatif à la conformité du véhicule.



6 Alerte en cas de dommages constatés.

En cas de dommage(s) constaté(s) déclenchant une facturation, vous recevrez une information qui vous invitera à retrouver les pièces justificatives sur notre outil « ExpertLease® ». Ce dernier est accessible sur Internet, en toute confidentialité, grâce aux codes d'accès personnalisés.



7 Consultation sur ExpertLease®.

Avec ExpertLease®, consultez les photos des dommages et les devis associés.

Vous pouvez télécharger les données et les faire suivre à vos conducteurs.

Tout le monde disposant des mêmes informations, les relations sont plus sereines !

L'Engagement Restitution Loc-Action

2 Une règle claire sur les dommages tolérés et facturés

Lorsque vous restituez votre véhicule, les frais de dépréciation sont estimés de la façon la plus objective possible :

- Les véhicules restitués sont contrôlés par un **organisme indépendant, SGS**, leader mondial du contrôle technique.
- La facturation est établie **en toute transparence**, à partir de règles bien définies : vous savez exactement ce que vous payez.

Pour que votre restitution se passe dans les meilleures conditions, Loc-Action joue la transparence et vous donne des exemples concrets de dommages tolérés et de dommages faisant l'objet d'une refacturation :

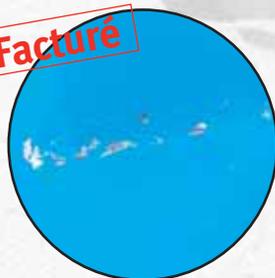
Carrosserie - Peinture de véhicule

Toléré



Le nombre de bosses ou d'impacts ne doit pas excéder 2 par élément de la carrosserie du véhicule, par exemple la porte ou le bas de porte.

Facturé



Rayures et éraflures jusqu'à la tôle, ou plus de deux éraflures et rayures sur un élément de la carrosserie.

Rétroviseurs - Accessoires externes

Toléré



Rayures ou éraflures d'une long. max. de 50 mm sans altération de la peinture dans le cas de rétroviseurs peints. Si ces derniers ne le sont pas, les éraflures ne doivent pas atteindre la matière de base. La fonctionnalité ne doit pas être altérée.

Facturé



Rayures et éraflures excédant une long. max. de 50 mm avec altération de la peinture en cas de rétroviseurs peints. En cas de rétroviseurs non peints, les éraflures altérant la matière de base.

Pneumatiques - Jantes et enjoliveurs

Toléré



Rayures ou éraflures sur les enjoliveurs mais sans déformation ou casse.

Facturé



Enjoliveurs brisés ou avec des parties manquantes. Rayures ou éraflures entraînant une déformation de l'enjoliveur.

Grille - Pare-chocs

Toléré



Pour les pare-chocs non peints, les éraflures ne doivent pas atteindre la matière de base et les impacts ou les bosses ne doivent pas excéder un diamètre de 20 mm chacun (taille d'une pièce de 1 euro).

Facturé



Pare-chocs fissuré ou brisé avec traces d'attelage de remorque.

3 Une totale transparence grâce à votre outil ExpertLease

Disponible depuis le site Internet www.LeasePlan.fr grâce aux codes d'accès sécurisés qui vous sont communiqués, il vous permet :

- D'accéder aux photographies du véhicule restitué prises lors de l'expertise
- De visualiser immédiatement les dommages constatés et le devis associé
- De télécharger et de transférer le dossier à vos conducteurs

